

L'ÉTIQUETAGE DES COSMÉTIQUES GÉNÉRALITÉS

Le choix d'un produit cosmétique n'est pas chose aisée. Entre les publicités très attrayantes des magazines féminins, les mentions hautement technologiques et la composition sibylline reprises dans l'étiquetage, comment faire un choix éclairé et rationnel?

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT COSMÉTIQUE ?

Selon la législation : toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les diverses parties superficielles du corps humain (épiderme, système pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect et/ou de corriger les odeurs corporelles et/ou de les protéger ou de les maintenir en bon état (AR 15 octobre 1997 sur les cosmétiques).

Il s'agit donc autant de produits d'hygiène (gel douche, savon, déodorant, shampooing, dentifrice...) que de produits de soin (crème hydratante) ou de produits à vocation esthétique (maquillage, colorant pour cheveux...).

L'action des produits cosmétiques doit se limiter à la surface de la peau (épiderme, couche cornée (constituée de cellules mortes) et film hydrolipidique (gras) de surface). Toute référence à une action en profondeur est fallacieuse. Seuls les médicaments peuvent traverser le derme et agir en profondeur.

LA QUALITÉ

La qualité d'un produit cosmétique dépend essentiellement de la pureté de ses constituants de base (excipients, base lavante, ...) et non des principes actifs mis en valeur sur l'étiquette, qui représentent un pourcentage infime de la composition totale du produit.

La qualité d'un cosmétique dépend également de son niveau de contamination bactérienne. Pratiquement nul à l'achat, les utilisations successives et le stockage dans de mauvaises conditions vont accroître le nombre de bactéries dans le cosmétique. Ces bactéries dégradent les produits cosmétique avec pour conséquence, des changements d'odeur, de couleur et de texture.

L'EFFICACITÉ

Les produits de maquillage, les teintures pour cheveux ont une efficacité visible. Pour ce qui concerne les produits censés réparer les méfaits du temps ou ceux d'une vie peu saine, l'efficacité est plus difficile à estimer. Ces produits ne peuvent pas passer la barrière du derme et donc avoir de réels effets en profondeur. Les principes actifs, mis en

avant dans les pubs et sur les emballages, sont rarement assimilés par la peau (liposomes, collagène...) ou les cheveux (kératine, vitamines, protéines...). L'épiderme et les cheveux sont constitués en grande partie de cellules mortes, qu'il est vain de vouloir réparer ou stimuler.

Les crèmes hydratantes exercent un pouvoir hydratant sur les couches supérieures de l'épiderme (couche cornée) en retenant l'eau.

Les meilleures crèmes anti-rides peuvent atténuer légèrement les fines ridules (21% de ridules en moins) et rendre la peau plus lisse, plus douce au toucher. Elles n'ont jamais une action en profondeur, sur la stimulation des cellules ou sur la réparation de ces mêmes cellules, comme tentent de nous le faire croire bon nombre de pubs.

Le nombre de composants n'influence pas l'efficacité. Variant de 10 à 50 pour une crème hydratante, ils augmentent le risque d'allergie.

TOXICOLOGIE ET CONTRÔLES

Pour pouvoir mettre un cosmétique sur le marché, les fabricants doivent fournir des études toxicologiques, des informations sur le mode de production et les contrôles effectués. Ceci garantit au consommateur qu'il achète un produit sûr (mais pas forcément efficace!).

Le terme "hypoallergénique", quant à lui, signifie littéralement "qui réduit les risques d'allergie", mais ce terme n'a aucune valeur légale. Bien souvent ce terme signale juste l'absence de parfum.

COMPRENDRE L'ÉTIQUETAGE

Sur l'étiquette des cosmétiques se mêlent des informations publicitaires et des mentions obligatoires.

Les mentions obligatoires

- nom et coordonnées du fabricant ou du responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique,
- contenu nominal indiqué en poids ou en volume (sauf pour les emballages contenant moins de 5 grammes ou moins de 5ml)
- date de durabilité minimale (date de péremption). Si elle excède 30 mois, elle n'est pas obligatoire.
- précautions particulières d'emploi
- numéro du lot de fabrication ou une référence permettant l'identification
- fonction du produit
- liste des ingrédients dans l'ordre décroissant de leur importance pondérale.



Wallonie



écoconso du conseil à l'action

98 Rue Nanon, 5000 Namur

www.ecoconso.be | 081/730.730

Fiche N°120

LISTE DES INGRÉDIENTS

Les ingrédients doivent être mentionnés d'après la nomenclature INCI (International Nomenclature Cosmetic Ingredient), sorte de dictionnaire de termes techniques, basé sur un système multilingue (mélange d'anglais et de latin) utilisé partout dans le monde.

Cette nomenclature ne facilite pas la lecture de l'étiquette par le consommateur mais facilite le travail des médecins et des allergologues.

Les compositions parfumantes et aromatiques et leurs matières premières sont mentionnées par le mot "parfum" ou "arôme", ce qui ne permet pas d'identifier les composants du parfum.

COSMÉTIQUE NATUREL OU SYNTHÉTIQUE ?

Certains préconisent l'utilisation de cosmétiques d'origine naturelle, pour deux raisons :

- 1) Les matières premières sont renouvelables et ne proviennent pas de la chimie du pétrole.
- 2) Les matières premières naturelles cumulent plusieurs actions, donc inutile de multiplier les principes actifs.

Voir fiche 121 : " Les crèmes hydratantes et anti-rides".

UN LABEL BIO POUR LES COSMÉTIQUES NATURELS

Avec les mentions alléchantes et parfois trompeuses que l'on trouve sur les emballages, il est difficile de reconnaître un cosmétique d'origine naturelle.

En 2003, des fabricants de cosmétiques se sont réunis et ont élaboré une charte des fabricants adhérents à la démarche "cosmétiques écologiques et biologiques" et un label.



Ce label est apposé sur des cosmétiques dont les ingrédients sont issus du règne végétal (parfois minéral) et prioritairement issus de l'agriculture biologique contrôlée.

La charte contient des exigences supplémentaires concernant les procédés de fabrication, les ingrédients d'origine animale, le traitement des déchets et le commerce équitable.

CONSEILS

- Conservons nos cosmétiques à l'abri de la lumière, surtout ceux avec une texture grasse et à l'abri de la chaleur.
 - Evitons les doigts sales dans les pots de crème, utilisons une spatule ou mieux optons pour des tubes ou des emballages doseurs qui limitent les contaminations bactériennes.
 - Végétal ou pétrochimique, le choix est entre nos mains mais lisons bien les étiquettes et ne nous laissons pas avoir. Certains producteurs mettent en avant des principes actifs d'origine végétale alors que les constituants de base sont d'origine pétrochimique.
- En achetant des cosmétiques d'origine naturelle et bio, nous préservons l'environnement.
 - Surveillons la date de validité des cosmétiques. Attention, si elle excède 30 mois, elle n'est pas obligatoire. Cependant, non ouvertes les crèmes se conservent au moins trois ans.
 - Pour les cosmétiques entamés voici quelques règles à suivre : les crèmes et les fonds de teins se conservent 6 mois à un an après ouverture, le mascara moins de 6 mois, le rouge à lèvres, 1 à 2 ans, les poudres, blush et fards à paupières, plusieurs années.
 - Comme la durée de conservation est limitée, pour éviter de ne devoir jeter un produit avant son utilisation complète, évitons d'acheter et d'utiliser plusieurs cosmétiques à la fois.